La fin de vie, et si on en parlait ? Marisol TOURAINE lance une campagne nationale d'information sur les droits des Français relatifs à la fin de vie

Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, lance aujourd'hui avec le Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie (CNSPFV) une campagne nationale d'information sur la fin de vie, pour inviter les Français au dialogue avec leurs proches et les professionnels de santé, et pour les informer sur les droits des personnes malades et des personnes en fin de vie.

Chacun peut exprimer ses volontés sur la fin de vie, qu'il soit en bonne santé ou malade, pour faire valoir ses droits. En plaçant le patient au cœur des décisions qui le concerne, la loi du 2 février 2016 répond à la demande d'une fin de vie digne, accompagnée et apaisée, par une meilleure prise en charge de la souffrance. La loi a renforcé les droits existants et a créé des droits nouveaux pour les personnes malades et les personnes en fin de vie, notamment l'opposabilité des directives anticipées et le droit à la sédation profonde et continue. Elle clarifie par ailleurs l'arrêt de traitement au titre du refus de l'obstination déraisonnable et renforce le rôle de la personne de confiance.

Pour inviter les professionnels de santé à parler de la fin de vie avec leurs patients, Marisol TOURAINE a lancé en décembre 2016 le premier volet de cette campagne .

Prévue par le Plan 2015-2018 de développement des soins palliatifs et de l'accompagnement de la fin de vie , lancé en décembre 2015 par Marisol TOURAINE, le deuxième volet de cette campagne nationale vise à faire connaître les droits des Français et les inviter au dialogue avec leur entourage et avec les professionnels de santé.

9 Français sur 10 ne connaissent pas cette loi, ni leurs droits. A partir d'aujourd'hui et jusqu'au 20 mars 2017, la campagne d'information sera relayée sur plusieurs médias, autour d'une signature : «La fin de vie, et si on en parlait ?»:

· un spot TV de 25 secondes ;

· deux annonces presse et des bannières sur différents sites internet et sur les réseaux sociaux ;

· un site internet dédié : **parlons-fin-de-vie.fr** ;

· des événements organisés partout en France par le CNSPFV dès le mois de mars ;

«La fin de vie est un enjeu majeur de notre société. La loi du 2 février 2016 constitue une avancée majeure en faveur de l'autonomie des personnes malades et en fin de vie. J'ai voulu agir résolument pour renforcer l'information des Français et leur permettre de s'emparer de leurs nouveaux droits. Cette campagne est une étape importante : engageons le dialogue avec nos proches, avec les professionnels de santé, pour que chaque Français connaisse ses droits et soit en mesure de décider pour sa fin de vie», a déclaré Marisol TOURAINE.